



ALDI
SUISSE

Plus
pour la vie.

POLITIQUE D'ACHAT DU BOIS

ALDI SUISSE





1. Introduction

À travers nos principes de responsabilité d'entreprise, nous avons défini notre conception d'une action responsable vis-à-vis de nos clientes et clients, de nos partenaires commerciaux, de la nature et de l'environnement. Le processus durable d'acquisition de produits dans le cadre de notre chaîne logistique mondiale y joue un rôle essentiel. Dans un souci d'assumer nos responsabilités dans la gestion des ressources naturelles, nous nous engageons à acheter des pièces en papiers ou en bois (ou en matériaux à base de bois), conformément au principe du développement durable. Main dans la main avec nos fournisseurs, nous souhaitons nous confronter aux défis que cela suppose, tant sur le plan social que sur le plan économique et écologique.

Avec la présente politique d'achat, nous entendons prendre nos responsabilités et faire connaître à nos fournisseurs ainsi qu'à nos clientes et clients nos objectifs et nos exigences.

La forêt constitue une ressource abritant un écosystème central et précieux et qui représente un biotope important pour les humains, les animaux et les plantes. Une forêt représente également un réservoir d'eau potable de grande importance et joue un rôle de puits de carbone non négligeable en cette période de changement climatique. Dans le but de ménager les ressources constituées par les forêts et de les préserver sur le long terme, une gestion durable seule ne suffit pas; en effet, un traitement et un recyclage durable du bois et des produits et emballages à base de bois se révèlent indispensables. En plus de cela, il convient d'empêcher l'exploitation clandestine des forêts et de protéger les forêts qui sont menacées. Dans ce contexte, la protection des forêts tropicales revêt une importance particulière à nos yeux. C'est pourquoi il est important que les responsabilités soient assumées au sein de la chaîne de valeur, le but étant de protéger et de préserver sur le long terme l'une des ressources les plus précieuses de la planète.

À travers la mise en place de normes de durabilité, ALDI SUISSE et d'autres entités relèvent, entre autres, les défis suivants:

Défis sociaux:

- Respect des droits humains et des normes fondamentales de travail de l'OIT
- Protection et préservation des populations autochtones
- Prévention des conflits en matière de droits territoriaux et de ressources

Défis écologiques:

- Promotion d'une exploitation durable des forêts
- Préservation des forêts et de la biodiversité
- Combat contre la déforestation continue
- Lutte contre le changement climatique et ses conséquences telles que les périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes et les infestations parasitaires

Défis économiques:

- Augmentation des recettes grâce à une gestion durable
- Rejet de la corruption et de la criminalité organisée
- Réduction de la concurrence de surfaces vis-à-vis d'autres matières premières



Déforestation

La problématique de la déforestation des zones tropicales, en particulier, représente un défi considérable. Puisque l'utilisation de la matière première qu'est le bois ne représente pas l'unique cause de la déforestation, différents autres groupes de marchandises viennent s'ajouter aux produits concernés comportant du bois, au bout de la chaîne d'approvisionnement. Les thèmes suivants peuvent ainsi être considérés comme des facteurs jouant un rôle essentiel dans la déforestation tropicale croissante:

- **Soja**

Arrachage de forêts tropicales afin de créer des cultures de soja afin de nourrir le bétail. Depuis 2016, ALDI SUISSE fait partie des membres fondateurs du Réseau suisse pour le soja, qui s'engage pour une culture responsable et un approvisionnement durable en soja destiné à l'alimentation animale. D'autre part, nous exigeons de la part de nos fournisseurs d'œufs frais, de volailles, de viande de bœuf et de porc que le soja utilisé comme nourriture pour le bétail soit certifié conformément à des normes de durabilité, ou provienne de régions dans lesquelles la culture du soja n'entraîne pas de déforestation, par exemple l'Europe.

- **Huile de palme**

Déboisement des forêts tropicales pour la culture de palmiers à huile dont l'huile est utilisée dans le traitement ultérieur et en tant que composant de certains produits alimentaires et non-alimentaires. Pour de plus amples informations, consultez notre [politique d'achat de l'huile de palme](#).

- **Secteur de l'élevage**

Arrachage de forêts tropicales afin de créer des espaces d'élevage. Pour y remédier, nous n'utilisons pas de viande provenant de régions d'origine sensibles à la déforestation.

- **Bois**

Arrachage de forêts tropicales pour l'utilisation du bois (p. ex. pour les meubles, comme charbon de bois).

- **Cacao et café**

Arrachage de forêts tropicales pour l'approvisionnement des plantations de cacao et de café. Pour de plus amples informations, consultez notre [politique d'achat du cacao](#) et notre [politique d'achat du café](#).

En tant que membre du groupe ALDI SÜD, nous nous sommes donnés pour objectif de ne plus participer en aucune façon à la déforestation, à aucune étape de notre chaîne d'approvisionnement, à compter du 31 décembre 2030 au plus tard. Pour en savoir plus, consultez notre document de référence sur les [chaînes d'approvisionnement sans déforestation et sans transformation](#).



2. Champ d'application

Notre politique d'achat du bois s'applique aux domaines suivants:

• Produits

L'intégralité des produits de marques propres non alimentaires contenant du papier ou du bois. Cela inclut également les produits pertinents, par exemple le service photo ALDI SUISSE, ainsi que les produits pour l'utilisation interne du papier et les supports publicitaires (p. ex. la semaine ALDI, diverses brochures).

Sont actuellement exclus les produits en bambou, en rotin ou en liège, ainsi que les textiles en fibre de cellulose.

• Emballages (alimentaires et non alimentaires)

Emballages de vente de produits alimentaires et non alimentaires de marque propre/d'articles de marque exclusives (à l'exception des articles en promotion non alimentaires) contenant des composants en papier ou en bois (ou produits à base de bois) et ainsi que des emballages en carton pour les liquides. Sont exclus, par exemple, les notices, les étiquettes volantes, les bandes ou les instructions. Les étiquettes adhésives, les autocollants, les bouchons ou les films de cellulose pour l'emballage de viande fraîche sont exclus. La certification des cartons de transport ou de présentation est souhaitable et est ainsi recommandée.

3. Objectifs et exigences

Avec nos partenaires commerciaux, nous nous engageons en faveur de la protection et de l'utilisation responsable des ressources forestières ainsi que pour une création de valeur durable. Nous excluons l'accès aux essences de bois menacées et aux bois issus de forêts particulièrement protégées (zones de protection de la nature, parcs nationaux, réserves naturelles, forêts vierges et forêts tropicales), à l'exception des matières premières issues de forêts durables certifiées. De surcroît, nous appliquons l'intégralité des exigences légales et des obligations de diligence, par exemple l'ordonnance suisse sur le commerce du bois et l'ordonnance sur la déclaration concernant le bois et les produits en bois.

Exigences relatives aux produits

Pour les produits couverts, nous comptons sur le respect de l'un des critères suivants:

- Certification de la chaîne de contrôle des produits (CoC) délivrée par le Forest Stewardship Council® (FSC®)
- Certification de la chaîne de contrôle des produits (CoC) délivrée par le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC)

D'ici fin 2024 au plus tard, nous comptons utiliser des matériaux certifiés recyclés (Ange bleu, «FSC Recycled» ou «PEFC Recycled») pour nos produits en matériaux 100 % recyclés.

Exigences en matière d'emballage

Pour les emballages concernés, nous comptons sur le respect de l'un des critères suivants:

- Utilisation d'au moins 70 % de matériaux recyclés sur les emballages
- Certification de la chaîne de contrôle des produits (CoC) délivrée par le Forest Stewardship Council® (FSC®)
- Certification de la chaîne de contrôle des produits (CoC) délivrée par le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC)



Durant le processus d'achat, nous appliquons également les normes sociales de production d'ALDI, définies dans le cadre de nos principes de responsabilité d'entreprise. Ces standards décrivent nos exigences minimales, que nous nous efforçons de surpasser dès que nous le pouvons. Nous attendons de tous nos fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils respectent ces standards tout au long de la chaîne d'approvisionnement et qu'ils fassent en sorte qu'ils soient bel et bien appliqués par leurs sous-traitants ainsi qu'au cours des processus de production. Les normes sociales de production s'appuient sur:

- les normes de l'OIT (Organisation Internationale du Travail),
- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies,
- la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies,
- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies, ainsi que sur
- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

En outre, le groupe ALDI SÜD, et notamment ALDI SUISSE, ont également rejoint l'initiative de conformité sociale en entreprise (BSCI) d'amfori en 2008. Les membres de l'amfori BSCI s'engagent en faveur de l'amélioration des conditions de travail au sein de leurs chaînes d'approvisionnement, du respect des directives environnementales et en faveur de la création de structures permettant de garantir le respect des normes sociales dans le domaine de la production.

Accroissement de la capacité de recyclage et de la compatibilité environnementale

En plus des objectifs mentionnés ci-dessus concernant nos produits et nos emballages, nous souhaitons également faire en sorte que le traitement et l'élimination de ces derniers gagnent en durabilité. C'est pourquoi nous assumons nos responsabilités au-delà de la phase d'utilisation de nos produits et de nos emballages comportant des éléments à base de papier ou de bois. Nos fournisseurs sont tenus de faire en sorte que tous les emballages présentent une capacité de recyclage la plus élevée possible.

Encres d'imprimerie contenant des huiles minérales

Dans le but d'améliorer la qualité des déchets de papier, nous nous opposons à l'utilisation d'encres d'imprimerie contenant des huiles minérales. En collaboration avec nos fournisseurs, nous travaillons donc à favoriser l'utilisation d'encres sans huiles minérales pour l'impression de nos emballages à base de bois. Nous sommes ainsi en mesure de réduire l'apport en huiles minérales au sein du cycle de recyclage et d'améliorer la qualité des matériaux recyclés à base de bois.

Blanchiment du papier

Afin de rendre le processus de blanchiment du papier plus écologique, nous recommandons à nos partenaires d'utiliser des matériaux traités au moyen de procédés de blanchiment plus respectueux de l'environnement. Afin de réduire l'impact des traitements de blanchiment de la pâte à papier sur les eaux réceptrices, en particulier, nous nous engageons en faveur de procédés de blanchiment TCF (sans chlore).

Nos partenaires et normes

FSC®



Le label FSC garantit que le bois et les produits en bois sont issus d'une exploitation forestière responsable, conformément aux normes environnementales et sociales applicables partout dans le monde. La certification comprend dix principes de durabilité que le produit en bois ou en papier doit respecter: la chaîne de production du bois, notamment, fait l'objet d'une traçabilité intégrale; le bois ne provient pas de forêts ni de zones protégées; les droits des populations indigènes sont respectés et l'équilibre écologique de la zone boisée doit être garanti à long terme. Les certificats sont octroyés par des tiers indépendants et font l'objet d'un contrôle annuel.



PEFC



Le logo PEFC identifie des produits en bois et en papier issus d'une exploitation forestière responsable.

PEFC est l'abréviation de «Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes», un système transparent et indépendant garantissant une gestion forestière durable. Les directives PEFC comportent des aspects écologiques, économiques et sociaux qui doivent être respectés pour l'attribution du logo PEFC.

Par exemple, la quantité de bois récolté ne doit pas excéder la quantité de bois qui repousse, et la forêt reste un espace de vie sûr pour les animaux et les plantes. De plus, les droits des personnes vivant et/ou dépendant de la forêt sont garantis. Le respect de ces exigences est régulièrement contrôlé par des organismes de certification indépendants.

ANGE BLEU



Depuis 1978, le label allemand Ange bleu identifie des produits particulièrement respectueux de l'environnement. Ce label écologique, le plus ancien d'Allemagne, est attribué et évalué par l'Office fédéral de l'environnement, le ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature, de la construction et de la sécurité des réacteurs (BMUB), par RAL GmbH et par le jury ecolabel. Les critères d'attribution comprennent notamment la capacité de recyclage et de respect de l'environnement, la durabilité et les aspects liés à la santé et à la sécurité au travail.

4. Mise en œuvre active

La mise en œuvre des exigences en matière de développement durable a lieu en étroite collaboration avec nos fournisseurs. Nos fournisseurs sont tenus de respecter les objectifs et les exigences précédemment mentionnés, en accord avec l'acheteur en charge. Le fournisseur est responsable de la validité de la certification. De ce fait, le respect des normes applicables fait partie intégrante de nos contrats.

Si les objectifs que nous avons fixés ne sont pas atteints, nous concentrons nos efforts afin de faire en sorte que ce soit possible à l'avenir et développons des mesures concrètes avec nos partenaires afin d'améliorer les processus de production. Dans certains cas, nous nous réservons également le droit de mettre fin aux relations d'affaires. Notre objectif commun: les produits durables doivent devenir une évidence dans le commerce et pour le consommateur.

5. Une collaboration coopérative avec des partenaires essentiels

Nous travaillons en étroite collaboration avec nos fournisseurs de longue date, afin de rendre ensemble notre assortiment plus durable. Dans les cas des produits en bois, l'indication de l'essence, de sa provenance, du lieu de production ainsi que du type de certification sont exigés dès l'appel d'offres et sont ensuite intégrés au contrat.

ALDI SUISSE exige que les fournisseurs aient mis au point des mesures pour un approvisionnement durable en produits et en emballages en bois ou à base de bois et qu'ils disposent d'un système de contrôle permettant la vérification continue du respect des normes. De surcroît, nous nous réjouissons lorsque nos fournisseurs soutiennent des projets de développement durable et des initiatives de protection des forêts qui leur importent. Nous apprécions également lorsqu'ils nous informent activement au sujet des mesures qu'ils ont prises et des évolutions actuelles.

Avec le Forest Stewardship Council (FSC), nous soutenons un projet de production de charbon de bois durable en Namibie. Le charbon est produit à partir des ronces, qui occupent plus de 30% du territoire namibien. Le fort emboussonnement du pays entraîne un amoindrissement de la biodiversité initiale tant pour la faune que pour la flore; le renouvellement de la nappe phréatique s'en retrouve également limité. En éliminant les buissons et en les traitant pour produire du charbon de bois, il est possible d'inverser cette tendance. En plus de cela, la production de charbon de bois dans les zones rurales de Namibie permet de créer de nouveaux emplois. La certification FSC garantit une production respectueuse des critères écologiques et des normes sociales minimales pour les travailleurs.



L'encouragement d'une exploitation durable des forêts ne peut réussir que lorsque tous les acteurs concernés agissent ensemble. C'est pourquoi ALDI SUISSE informe ses collaborateurs, clients et partenaires commerciaux du contexte et des objectifs d'une exploitation durable des forêts et les sensibilise à l'importance de la thématique. Nous y parvenons entre autres grâce à:

- nos documents publicitaires hebdomadaires (Semaine ALDI),
- notre site Internet, sur lequel les consommateurs ont accès à des informations complémentaires concernant la durabilité,
- la promotion active d'articles en bois certifiés provenant d'exploitations forestières durables.

Pour tous les articles certifiés FSC ou PEFC, la validité de la certification est vérifiée et – conformément aux exigences de l'organisme de normalisation compétent – un marquage standard est appliqué au produit et indiqué dans nos supports publicitaires.

De plus, nous entretenons un échange régulier avec des partenaires externes tels que des ONG, des représentants de la communauté scientifique ainsi que d'autres parties prenantes.

En vue de favoriser le développement durable, cette politique d'achat fera l'objet d'évaluations régulières, et sera mise à jour si besoin.